

## Communauté de Communes Petite Montagne

Compte rendu conseil communautaire du 14 mars 2017      convocation 02 mars 2017

**PRESENTS** Jean-Charles GROSIDIER, Marie –Christine CHARBONNIER ,Pascal GIROD, Françoise GRAS , Cécile BESNIER – TRE COURT , Jean-Louis DELORME, Bernard RUDE, Jean-Yves BUCHOT , Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY , Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND , Gérard CAILLON , Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Nicole VELON , Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN , ,Patrick BARDET, Pascal RAVIER , Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIE, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, , Cyril JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY , Alain BORGES, Jacques GIRERD représenté par son suppléant Robert RATEAU .

**ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES** : Eric JACQUEMIN , Pierre GILBERT, André REYDELLET , Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Denis RENAUD, Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON, Thierry COMTE, Michel SOUSSIA, Stéphane JACQUEMIN, Fabienne BOUVIER, Claude BONNE.

**INVITE absente**: Hélène PELISSARD.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Fabien BENACCHIO.

Le Président ouvre la séance et requiert une minute de silence en mémoire de madame Martine MATIAS. Il souligne son engagement au sein de la collectivité, se rendant disponible et au service des autres.

Pour faire face aux compétences à venir et à la répartition des charges de travail, il invoque une réorganisation au niveau des élus, avec un(e) vice-président(e) pour remplacer Mme MATIAS et la création d'un nouveau poste de vice-président.

La réorganisation porterait également au niveau du personnel, avec la création à diverses échéances :

- ½ poste à la la Maison de Services Au Public : social, lien personnes en recherche emploi, commune : itinérance, lien avec les Secrétaires de mairie...
- ½ poste sur la communication : site internet, bulletin, relations, promotion sur le territoire.
- ½ poste sur le tourisme : volet animation, programmation, été antenne OT, visites guidées ; hiver : sur les projets, la programmation, projet greaters...

Puis il donne la parole à M. Raphaël GAUTHIER du cabinet ARGOS pour la présentation du travail et des enjeux en rapport avec l'analyse des réponses à l'enquête auprès de la population et des élus.

**✚ Projet de territoire** : Présentation du diagnostic par le cabinet ARGOS et travail sur les enjeux

Raphaël Gauthier présente le diagnostic territorial. Il s'agit d'une phase un peu fastidieuse mais qui permet d'élaborer la stratégie sur des bases solides. Les commissions et le bureau communautaire ont travaillé sur des enjeux principaux pour notre territoire :

- La revalorisation des bourgs
- L'accueil de nouvelles populations
- L'accompagnement du vieillissement de la population
- Le développement du potentiel touristique du territoire
- La préservation et la valorisation des ressources naturelles (paysages, forêt, eau ...)
- La définition d'une politique culturelle
- La mise en valeur des patrimoines bâti, culturel ...
- Le développement de l'économie de proximité
- La création d'emplois locaux
- La réduction de la fracture numérique
- La consolidation de l'activité agricole
- Une offre médicale adaptée aux besoins de la population
- La définition d'une politique sociale communautaire

En parallèle, la communauté de communes a organisé des réunions publiques qui ont permis aux conseillers municipaux et citoyens de venir s'exprimer par rapport à l'avenir de notre territoire.

Les prochaines réunions de commissions auront lieu au mois d'avril. Elles permettront de déterminer les objectifs en vue de répondre à ces enjeux. Il s'agit d'une phase importante, aussi le président invite un maximum de délégués communautaires à y participer.

## **✚ Pour chacun des budgets annexes suivants :**

Natura 2000, Logements temporaires, PFC (Plastique Franc –Comtois), Bergerie « les Perris », ZA « en Chacour »,

- Approbation des comptes de gestion - exercice 2016,
- Approbation et vote des comptes administratifs - exercice 2016,
- Affectation des résultats de clôture,
- Vote des budgets primitifs – exercice 2017.

### **1 Approbation des comptes de gestion - exercice 2016,**

Pour chacun des budgets annexes suivants : Natura 2000, logements temporaires, PFC (Plastique Franc –Comtois), Bergerie « les Perris », zone intercommunale « en Chacour »,

Considérant que les comptes de gestion établis par le trésorier pour chacun de ces budgets reflètent l'intégralité des dépenses et des recettes du budget concerné, les conseillers communautaires présents approuvent à l'unanimité ces comptes de gestion.

### **2 Approbation et vote des comptes administratifs - exercice 2016 et affectation du résultat**

Aucun conseiller communautaire ne demande le vote à bulletin secret des comptes administratifs

#### *a) Natura 2000*

Le Président remercie l'équipe Natura pour leur engagement professionnel.

	DEPENSES	RECETTES	GESTION 2016	RESULTAT antérieur reporté (au 01 janvier 2016)	RESULTAT de clôture après restes à réaliser
Fonctionnement	174 329.22 €	53 305.37 €	-121 023.85 €	-130 081.37 €	- 251 105.22 €
Investissement	840.54 €	1 938.13 €	1 097.59 €	- 1 889.99 €	- 795.40 €

Les dépenses liées à l'activité Natura 2000 (animation et études) sont intégralement remboursées par l'Etat (37 %) et par l'Europe (63% HT) sous réserve d'être validées au budget prévisionnel présenté durant le premier semestre pour l'exercice suivant, sans distinction fonctionnement et investissement contrairement à la comptabilité publique. Le décalage entre la date de paiement des factures et leur remboursement explique le déficit de fonctionnement.

Les autres dépenses sont remboursées annuellement par les collectivités incluses dans le périmètre Natura 2000 en fonction de leur superficie.

Les conseillers communautaires approuvent à unanimité le compte administratif.

#### Affectation du résultat

Les conseillers communautaires confirment l'absence de résultat de fonctionnement à affecter.

#### *b) Logements temporaires,*

Ce type de location permet de répondre à un besoin social (accueil de tourisme, contrat de travail temporaire, personnes en attente de trouver une location pérenne). Pour des raisons comptables, cette réalisation qui a bénéficié de subventions importantes et sa gestion, figure dans un budget spécifique alors qu'il conviendrait d'appréhender les chiffres toutes locations confondues (avec les 4 logements adaptés à Arinthod et les 4 d'Aromas). La gestion 2016 dégage un excédent de 13 686.63 € après déduction des annuités d'emprunt. Un logement à Aromas sera vacant au 01 mai 2017

Les résultats de clôture 2016 présente un déficit de fonctionnement de 13 809.04 € et un déficit d'investissement de 7 844.16 €.

Les conseillers communautaires approuvent, à l'unanimité le compte administratif.

#### Affectation du résultat

Les délégués communautaires confirment qu'il n'est pas possible d'affecter de résultat de fonctionnement à la section d'investissement.

#### *c) Bâtiment industriel « plastic franc-comtois »*

Pour la communauté de communes, cette opération est une « opération blanche » qui a aidé à l'implantation d'une entreprise tout en créant de l'emploi, les loyers couvrent les annuités d'emprunt et la taxe foncière est intégralement remboursée.

Le recouvrement des loyers avant l'échéance du prêt au 01 janvier explique le résultat de clôture en fonctionnement : 205 184.12 € et d'investissement : - 28 947.08 €

Les conseillers communautaires approuvent, à l'unanimité le compte administratif.

#### Affectation du résultat

Les délégués communautaires affectent le résultat de fonctionnement à la section d'investissement à hauteur du déficit de clôture de cette section soit 28 947.08 € à l'article 1068.

- Ferme relais « les Perris »

Ce budget annexe a été créé pour gérer la construction d'une ferme relais à SAVIGNA, les loyers couvrent les annuités d'emprunt, la taxe foncière est intégralement remboursée.

Toutes sections confondues les résultats de clôture présentent un excédent de clôture de 69.95 €

Les conseillers communautaires approuvent, à l'unanimité, le compte administratif.

#### Affectation du résultat

Les délégués communautaires affectent le résultat de fonctionnement à la section d'investissement à hauteur du déficit de clôture de cette section soit 3 568.72 € à l'article 1068.

- Zone d'activités « en Chacour »

La comptabilité publique impose des écritures de stocks, ce qui nuit à la lisibilité des résultats qui sont de - 118 370.25 € en investissement et + 19 371.93 € en fonctionnement.

Sur 39 000 m2 aménagés lors de la première tranche, il reste environ 10 600 m2 à vendre

Les conseillers communautaires approuvent, à l'unanimité le compte administratif.

#### Affectation du résultat

Cette comptabilité particulière ne permet pas d'affecter le résultat de fonctionnement.

### **3 Vote des budgets primitifs 2017 pour les budgets annexes**

Aucun délégué ne demande le vote à bulletin secret de ces documents budgétaires

#### a) Natura 2000

La section de fonctionnement s'équilibre à 428 725 € dont 251 106 € de report négatif. Elle regroupe les frais internes de secrétariat, les crédits obligatoires d'amortissement, les études retenues dans le cadre de Natura 2000 (42 580 €) et les frais d'animation du document d'objectifs ( 122 195 €). Depuis 2015, l'Etat et Europe ont revu à la baisse le montant éligible des dépenses au remboursement Etat Europe liées à l'animation du DOCOB, pour mémoire il était de 131 450 € avant.

La section d'investissement s'équilibre à 3 891 €.

Les conseillers communautaires votent à l'unanimité le budget primitif tel qu'il leur fut présenté.

#### b) Logements temporaires

La section d'investissement s'équilibre à 18 677 € et celle de fonctionnement à 37 585 €.

Les conseillers communautaires votent à l'unanimité le budget primitif tel qu'il leur fut présenté

#### c) Bâtiment industriel « plastic franc-comtois »

La section d'investissement s'équilibre à 133 045 € et celle de fonctionnement à 353 893 € (les loyers couvrent les dépenses).

Les conseillers communautaires votent, à l'unanimité, le budget primitif tel qu'il leur fut présenté.

#### d) Ferme relais « les Perris »

L'occupant de la ferme relais a manifesté le désir de reprendre à son nom les installations et doit racheter le bâtiment en respectant les clauses de l'acte notarié. Faute de connaître la décision finale, le budget 2017 couvre l'année entière.

La section d'investissement s'équilibre à 16 388 € et celle de fonctionnement à 15 289 € (les loyers couvrent les dépenses).

Les conseillers communautaires votent, à l'unanimité, le budget primitif tel qu'il leur fut présenté.

#### e) Zone d'activités « en Chacour »

La section d'investissement s'équilibre à 417 872 € et celle de fonctionnement à 314 772 €.

Les conseillers communautaires votent, à l'unanimité, le budget primitif tel qu'il leur fut présenté.

#### **Admission en non- valeur de créances sur les budgets**

Logements temporaires, assainissement collectif, assainissement non collectif, budget général.

Ce point est reporté, le Président souhaitant approfondir avec le trésorier les demandes d'admission en non - valeur.

#### **Nouvelle organisation de fonctionnement :**

Détermination du nombre de Vice-présidents et de membres du bureau

Election Vice-Président(s) également membre(s) du bureau communautaire

Les élections début janvier 2017 au sein de la commune nouvelle THOIRETTE- COISIA ont pour conséquences la démission de droit de madame Martine MATIAS de ses fonctions de déléguée communautaire et Vice- Présidente. Par respect en sa mémoire, le Président demande le report de ce point inscrit à l'ordre du jour.

✚ **Indemnités du Président et des Vices- Présidents (application décret 2017-85 du 26/01/2017)**

Dans l'attente des décisions par rapport au sujet précédent, ce point est reporté.

✚ **Composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)-** conséquence du changement de régime fiscal

Le 1 de l'article 1650 A du Code Général des Impôts CGI prévoit la création d'une commission intercommunale des Impôts directs pour les EPCI soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C. Cette commission se substitue à la commission communale des impôts directs de chaque membre de l'EPCI en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

Outre le Président outre son adjoint délégué, elle est composée de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants désignés par les Impôts sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil communautaire, sur proposition de ses Communes membres.

La Communauté de Communes doit adresser 20 noms pour les titulaires et 20 noms pour les suppléants, 1 de ces commissaires titulaires et suppléant doit être domicilié en dehors du périmètre de l'EPCI. L'adresse de tous les commissaires doit être indiquée.

Il est demandé à chaque commune de donner un nom de titulaire et de suppléant.

✚ **Compte- rendus des commissions** dont la rencontre avec l'ADAPEMONT – nouveau fonctionnement Equipe Verte : le 15 décembre 2017, le conseil communautaire a adopté la convention tripartite « ADAPEMONT – COMMUNAUTE DE COMMUNES – CONSEIL DEPARTEMENTAL du Jura », avec la mise à disposition d'une ½ équipe d'insertion à raison de 34 000 euros.

- **Voirie : compte - rendu de la commission :**

Des devis pour les travaux d'investissement 2017 ont été demandés et reçus. Le montant total dépassant l'enveloppe budgétaire prévue, la commission se réunira prochainement pour établir les priorités.

**Facturation des travaux de fauchage réalisés par les Communes**

Certaines communes procèdent par leurs propres moyens aux travaux de fauchage des accotements des voies communales classées. Selon la délibération du 08 novembre 2001, elles étaient indemnisées à hauteur de prestation à 200 francs soit 30.49 euros (tarif horaire). Le Président propose de modifier la modalité de défraiement et de le fixer de manière forfaitaire à 100 € par kilomètre de voirie classée fauchée.

Le conseil communautaire valide cette proposition.

- **Commission économique** : la commission s'est réunie le 10 mars 2017. Elle a étudié certaines rencontres avec des entrepreneurs et un débat a eu lieu sur les orientations de la CCPM en matière économique au vu de la loi Notre, avec le transfert de cette compétence à la Région Bourgogne Franche Comté.

✚ **Affaires diverses** : pas de points évoqués

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 22 heures 30